

République Française  
Département de la Haute-Marne  
Arrondissement de LANGRES  
Commune de SAINTS-GEOSMES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

Date de la convocation : 12 Décembre 2017

Date d'affichage : 12 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit Décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

**Présents** : ANNETTE BRENE, EDITH CAUSERET, BERNARD DETOURBET, GERARD GARBINO, SYLVIE GERARD, ROGER GODONNIER, SYLVIE GOUVERNEUR, FRANCOIS GUENIOT, SABRINA HECHT, DANIEL LOUET, VERONIQUE MARCOUX, NATHALIE MATHEY, JACKY MAUGRAS, CHANTAL MINOT, ERIC MIOT, DOMINIQUE ROGUE, ALAIN SIMEANT, CHRISTIANE WARNET, SEBASTIEN ZENDER

**Représentés** : GEOFFREY URBAIN par BERNARD DETOURBET

**Absents excusés** : YANN MATROT, MICHEL MORIZOT, MARC ROYER, JOSE SERRANO, JEROME VILLETET, ROMAIN AUBRY

**Secrétaire** : Monsieur JACKY MAUGRAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### 2017\_108 - Cession terrain ZAE Mennetriers à la SCI SBMA2F

M. le Maire expose que, depuis plusieurs mois, Monsieur Sylvain BARRAL a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle viabilisée située ZAE les Mennetriers à Saints Geosmes pour y implanter sa société SCI SBMA2F.

Considérant que la procédure de transfert de la ZAE Les Mennetriers à la Communauté de Communes du Grand Langres est en cours et que le transfert de propriété n'aura lieu qu'au terme de celle-ci.

Ni la communauté de communes ni la commune n'ont intérêt à compromettre le projet de développement économique de l'entreprise, aussi il est proposé qu'un acte de vente co-signé par la présidente de la communauté de communes à qui est dévolue la compétence et le maire de la commune encore propriétaire du terrain soit établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession des parcelles cadastrées section C3 n°1785-1784-1786-1788 d'une superficie totale de 1 207 m<sup>2</sup> pour un montant de 12.50€ HT/m<sup>2</sup>, soit 15 087, 50 € HT à la SCI SBMA2F 1 bis Rue de la Grille à SAINTS-GEOSMES 52200 ; les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- nomme la SCP GUICHARD – DOUCHE D'AUZERS, notaire à Langres, pour établir l'acte correspondant, et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous actes et documents en vue de la réalisation de cette opération.

#### **2017\_109 - Cession terrains ZAE Mennetriers à la SCI AMY**

M. le Maire expose que, depuis plusieurs mois, Monsieur Christophe NARDIN représentant a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle viabilisée située ZAE les Mennetriers à Saints Geosmes pour y étendre son activité de transports.

Considérant que la procédure de transfert de la ZAE Les Mennetriers à la Communauté de Communes du Grand Langres est en cours et que le transfert de propriété n'aura lieu qu'au terme de celle-ci.

Ni la communauté de communes ni la commune n'ont intérêt à compromettre le projet de développement économique de l'entreprise, aussi il est proposé qu'un acte de vente co-signé par la présidente de la communauté de communes à qui est dévolue la compétence et le maire de la commune encore propriétaire du terrain soit établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession des parcelles cadastrées section C n°1771-1777-1779-1781-1782 d'une superficie totale de 5 560 m<sup>2</sup> pour un montant de 25,00€ HT/m, soit 139 000€ HT à la SCI AMY 1 rue du Lieutenant Didier à SAINTS-GEOSMES 52200 ; les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- nomme la SCP GUICHARD – DOUCHE D'AUZERS, notaire à Langres, pour établir l'acte correspondant, et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous actes et documents en vue de la réalisation de cette opération.

#### **2017\_110 - Renouvellement convention TLPE avec Sté REFPAC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure à intervenir entre la commune et la Société REFPAC – G.P.A.C (SAS GPAC) 270 Boulevard Clémenceau à MARC-EN-BAROEUL 59700 et le montant des honoraires fixé à 10 % hors taxes du montant total des émissions de titres de recette de TLPE, pour les exercices 2018, 2019 et 2020.
- autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que tous documents utiles dans ce cadre.

#### **2017\_111 - Modification statuts du SMTPL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable aux demandes d'adhésion au Syndicat mixte des Transports du Pays de Langres SMTPL, des communes de Aigremont, Bourbonne-les-Bains, Champigny-sous-Varennes, Coiffy-le-Bas, Damrémont, Enfonvelle, Fresnes-sur-Apance, Laferté-sur-Amance, Laneuvelle, Melay, Montcharvot, Neuvelles-Voisey, Serqueux, Soyers et Voisey au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Donne un avis favorable au projet de modifications des statuts du SMTPL, incluant la modification de la répartition des sièges entre les collectivités membres du syndicat.

#### **2017\_112 - Contrats prestations de service gestion Accueil extrascolaire du mercredi**

Suite à consultation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide mettre en place, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 07 juillet 2018 un accueil extrascolaire le mercredi en période scolaire, et d'en confier l'animation et la gestion à l'Association « La Montagne » sise à Longeau 522250,
- accepte le budget prévisionnel fixant la participation financière de la commune à la somme de 5 885 euros pour la période du 01/01/2018 au 07/07/2018 et autorise M. le Maire à signer le contrat de prestation de service ainsi que toutes pièces utiles.

#### **2017\_113 - Délibération Instauration du RIFSEEP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en place du RIFSEEP régime indemnitaire pour le personnel communal, comprenant la part fixe IFSE Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le CIA Complément Indemnitaire Annuel.

#### **2017\_114 - Renouvellement convention XDEMAT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour 5 années, la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-Xdemat, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires, et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante, et approuve sa représentation au sein du Conseil d'administration, par la personne désignée par les actionnaires, membre de l'Assemblée spéciale du département auquel la Collectivité appartient, après les dernières élections municipales, pour exercer en leur nom, un contrôle conjoint sur la société.

#### **2017\_115 - Convention VEOLIA entretien bouches et poteaux incendie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier les travaux d'entretien des bouches et poteaux d'incendie situés sur le territoire de la commune nouvelle (communes déléguées de Saints-Geosmes et de Balesmes sur Marne), ainsi que le contrôle des vannes de la réserve incendie située Place de la Grille à Saints-Geosmes, à VEOLI EAU – Compagnie Générale des Eaux dont le siège social est à Paris, 21 rue de la Boétie. Le montant annuel de la prestation de base est fixé à 41,00 euros HT par poteau incendie.

M. le Maire est autorisé à signer la convention pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie à intervenir entre VEOLIA EAU et la commune de SAINTS-GEOSMES, dont la durée est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **2017\_116 - Subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros à l'Association « La Montagne » de Longeau (52250), pour le développement de l'activité théâtrale en 2017 et d'ouvrir les crédits nécessaires.

#### **2017\_117 - Contrat prestation de service ALSH Vacances scolaires**

Suite à consultation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide mettre en place, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée d'un an renouvelable, un accueil extrascolaire pendant les vacances scolaires, soit 8 semaines par an, et d'en confier l'animation et la gestion à l'Association « La Montagne » sise à Longeau 52250,

- accepte le projet éducatif proposé et le budget prévisionnel fixant la participation financière de la commune à la somme de 19 026,25 euros pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, et autorise M. le Maire à signer la convention de prestat

ion de service avec l'Association « La Montagne » de Longeau, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

## 2017\_118 - Frais de représentation du maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter des frais de représentation au maire de la commune nouvelle et au maire délégué de la commune de Balesmes dans la limite totale de 2 000 euros (deux mille euros) pour l'année 2017.

Les crédits sont inscrits au compte 6536 du budget de la commune.

## Questions diverses

1) Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'avant-projet du futur pôle social et culturel intergénérationnel, établi par le maître d'œuvre, suite aux travaux du groupe de travail. Le Conseil Municipal validera le projet, son coût et son financement avec les demandes de subventions en début d'année 2018.

2) Les 10 caméras de vidéo protection sont en cours d'installation sur le territoire de la commune, pour un coût de 84 144,70 euros HT, subventionné à 50 %.

3) M. Alain Siméant, adjoint fait le point sur le service de transports interurbain qui connaît une augmentation de fréquentation de 8,46 % entre l'exercice 2016 et 2017.

Le transport à la demande, après un démarrage difficile, est en constante évolution :

- en 2015-2016 = 805 demandes

- en 2016-2017 = 1386 demandes

Le transport à la demande manque de promotion. La mise en place de la nouvelle billettique a permis de réduire significativement la fraude. Le kiosque de mobilité mis en place depuis octobre 2016 répond à la demande des usagers. Objectif 2018 : 100 000 validations. La somme de 2 307 euros a été versée au téléthon suite aux manifestations organisées par la commune et les associations le 3 décembre 2017.

4) Gérard GARBINO fait le compte-rendu de la réunion de la commission des travaux ; Pour 2018, les principaux dossiers sont les travaux de voirie de la rue de la Courvée, programmés au printemps 2018, les travaux du lotissement Poirier au ciel, des enfouissements de réseaux, les emplacements des bacs pour l'apport volontaire des ordures ménagères qui ont été décidés.

5) Au total, 199 colis de Noël ont été distribués aux aînés de la commune, dont 39 à ceux de Balesmes.

6) La somme de 2 037 euros a été versée à l'AFM suite aux manifestations organisées sur la commune pour le TELETHON en 2018.

7) La date de l'inauguration de l'Eglise de Balesmes a été fixée au dimanche 6 mai 2018.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00 .

**Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits**

Le Maire,  
Jacky MAUGRAS.